

Procédures d'inscription pour les étudiants étrangers hors UE, EEE (*)

Vous souhaitez entrer en 1A et vous résidez

Vous souhaitez entrer en L2, L3 ou M1 et vous résidez

à l'étranger (hors UE)

en France

à l'étranger (hors UE)

Vous êtes en cours d'obtention ou titulaire d'un bac français ou européen

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français (Hors UE, E.E.E.)

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français (Hors UE, E.E.E.)

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger de l'enseignement supérieur (Hors UE, E.E.E.)

Vous passez par la Procédure Admission Parcoursup dates selon le calendrier défini par Parcoursup

Vous passez par la Procédure Demande d'Admission Préalable (DAP)- dossier jaune Inscription à partir du 03/12/2018 Clôture le 01/02/2019

Vous passez par la Procédure Demande d'Admission Préalable (DAP)- dossier jaune Inscription à partir du 03/12/2018 Clôture le 01/02/2019

Vous passez par la Procédure Demande d'Admission Préalable (DAP)- dossier jaune Inscription à partir du 03/12/2018 Clôture le 01/02/2019

Vous passez par la procédure admission Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>

Vous résidez dans un des pays ci-dessous, disposant d'un espace Campusfrance à procédure Etudes en France, vous devez vous connecter au site internet Campusfrance de votre pays de résidence : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

Vous résidez dans un pays qui ne dispose pas d' Espace Campusfrance, vous devez vous rapprocher du service culturel de l'ambassade de France dans votre pays de résidence qui vous délivrera et traitera le dossier jaune nécessaire à votre demande de pré-inscription dans une école d'architecture

Où récupérer le dossier ?
les étudiants résidant en France et souhaitant postuler en 1ère année de cycle licence doivent remplir et déposer un "dossier jaune" que vous pouvez :
- retirer auprès des écoles nationales d'architecture
- télécharger avec sa notice sur le site des écoles nationales d'architecture ou sur le site internet : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11962.do <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=11962&cerfaNotice=50888>

Vous résidez dans un des pays ci-dessous, disposant d'un espace Campusfrance à procédure Etudes en France, vous devez vous connecter au site internet Campusfrance de votre pays de résidence : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

Vous résidez dans un pays qui ne dispose pas d' Espace Campusfrance, vous devez vous rapprocher du service culturel de l'ambassade de France dans votre pays de résidence qui vous délivrera et traitera le dossier jaune nécessaire à votre demande de pré-inscription dans une école d'architecture

(Procédure dématérialisée)

(Procédure papier)

(Procédure dématérialisée)

(Procédure papier)

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile-Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile-Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam

(*) Pour les étudiants ressortissants de l'Union européenne, les modalités d'inscription sont les mêmes que pour les candidats français